



Franck Riester, ministre de la Culture, et Stéphane Bern, ont lancé la seconde édition du Loto du patrimoine à Château-Thierry

Franck Riester, ministre de la Culture, s'est rendu avec Stéphane Bern à Château-Thierry ce lundi 11 mars pour le lancement de la seconde édition du Loto du patrimoine. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission confiée en septembre 2017 par le Président de la République à Stéphane Bern, afin d'identifier avec l'appui des services du ministère de la Culture et de la Fondation du patrimoine, les biens patrimoniaux en péril et de proposer des sources de financement innovantes afin de les sauvegarder.

Le ministre de la Culture et Stéphane Bern ont ainsi visité ce jour l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, retenu en 2018 comme l'un des 18 sites prioritaires de la première édition du Loto du patrimoine pour la région Hauts-de-France, qui va être transformé en musée de l'histoire hospitalière.

Franck Riester, ministre de la Culture, a tenu à remercier les Français et à souligner leur engagement en faveur de la conservation du patrimoine : « Le Loto n'a pas seulement permis d'apporter des ressources nouvelles à la protection de notre patrimoine, il a permis à nos concitoyens d'y participer. Car les Français ne veulent plus être simplement spectateurs de la culture, ils veulent aussi être acteurs de cette culture qui est partout dans nos territoires ».

Après l'important succès de l'édition 2018, Franck Riester et Stéphane Bern ont annoncé la pérennisation du dispositif. 18 sites emblématiques ont été sélectionnés dans le cadre de l'édition 2019, dont 5 en Outre-mer :

- Viaduc des Fades (Puy de Dôme, Auvergne-Rhône-Alpes)
- Château de Maulnes (Yonne, Bourgogne-Franche-Comté)
- Glacière d'Étel (Morbihan, Bretagne)
- Moulins de la Fontaine (Loir-et-Cher, Centre-Val de Loire)
- Bibliothèque Fesch à Ajaccio (Corse-du-Sud, Corse)
- Moulin de Bar-sur-Seine (Aube, Grand Est)
- Beffroi de Béthune (Pas-de-Calais, Hauts-de-France)
- Château de By, maison de Rosa Bonheur (Seine-et-Marne, Ile-de-France)
- Abbaye Sainte-Marie de Longues-sur-mer (Calvados, Normandie)
- Amphithéâtre gallo-romain de Saintes (Charente-Maritime, Nouvelle-Aquitaine)

- Fort de Brescou à Agde (Hérault, Occitanie)
- Ruines du château de l'Étendue (Vendée, Pays de la Loire)
- Abbaye Notre-Dame de Sénanque (Vaucluse, Provence-Alpes-Côte d'azur)
- Eglise de Morne-à-l'Eau (Guadeloupe)
- Relais Barcarel à Saint-Laurent (Guyane)
- Façades des maisons de la ville de Saint-Pierre (Martinique)
- Temples tamouls des Casernes à Saint-Pierre et du Gol à Saint-Louis (La Réunion)
- Phare de l'île aux Marins (Saint-Pierre-et-Miquelon)

Ces sites prioritaires bénéficieront d'un soutien financier via les jeux « Mission Patrimoine » portés par la Française des jeux : un tirage du Super loto aura lieu le 14 juillet 2019, et des tickets à gratter seront mis en vente à l'occasion des Journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2019. 100 nouveaux sites seront sélectionnés au cours du printemps (un par département et collectivité d'Outre-mer) et bénéficieront des jeux « Mission Patrimoine » en 2019.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC